

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU 9 JUIN 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie sur la convocation en date du-vingt-un mai deux mille vingt-six qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Le caractère public de la séance a été assuré par la présence du public de la Mairie Paris Centre.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Pierre BATY, Pierrick BOULARNE, Amina BOURI, Pauline CACHOUX, Luc FERRY, Martine FIRGUEROA, Matthieu GASNIER, Franck GUILLORY, Sabine HAMMOND, Boris JAMET-FOURNIER, Anne LE CORRE, Pierre MONQUET, Cédric PANIZZI, Yohann ROSZÉWITCH, Béchir SAKET-BOUDERBALA, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN

Étaient absent.e.s :Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Benoîte LARDY a donné pouvoir à Catherine TRONCA
Dorine BREGMAN a donné pouvoir à Boris JAMET-FOURNIER
Amina BOURI a donné pouvoir à Anne LE CORRE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris centre, à 19 heures et 15 minutes.

Arrivée d'Aurélien VÉRON à 19h30

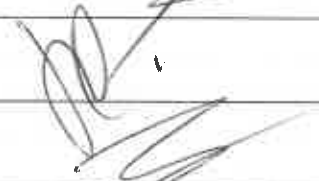
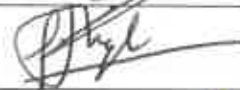
Arrivée d'Amina BOURI à 21h17

CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Ont signé les membres présent-e-s lors de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 9 juin 2026

Karine BARBAGLI	
Pierre BATY	
Jimmy BERTHÉ	
Pierrick BOULARNE	
Amina BOURI	POUVOIR
Dorine BREGMAN	POUVOIR
Pauline CACHOUX	
Luc FERRY	
Martine FIGUEROA	
Matthieu GASNIER	
Franck GUILLORY	
Sabine HAMMOND	

Le Maire de Paris Centre



Ariel WEIL

Le secrétaire de séance



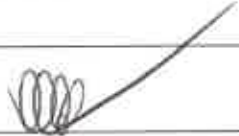
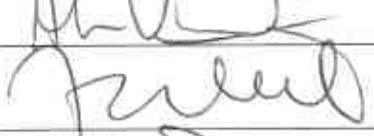
Pierre BATY

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Ont signé les membres présent-e-s lors de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 9 juin 2026

Boris JAMET-FOURNIER	
Benoîte LARDY	POUVOIR
Anne LE CORRE	
Pierre MONQUET	
Cédric PANIZZI	
Yohann ROSZÉWITCH	
Béchir SAKET-BOUDERBALA	
Catherine TRONCA	
Aurélien VÉRON	
Ariel WEIL	
Shirley WIRDEN	

Le Maire de Paris Centre

Le secrétaire de séance



Ariel WEIL



Pierre BATY



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

L'ordre du jour définitif est le suivant :

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2026 PC 18

Désignation du secrétaire de séance

2026 PC 11

Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 27 janvier 2026

2026 PC 21

Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 12 mai 2026

2026 PC 16

Délégation du Conseil de Secteur au Maire pour préparer, passer, exécuter, régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511- 22 du code général des collectivités territoriales.

2026 PC 19

Adoption du compte administratif de l'État spécial du secteur Centre pour l'exercice 2025

2026 PC 20

Avis sur le compte de gestion 2025 de l'État spécial d'arrondissement

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2026 DAC 31

Subvention (265.000 euros) et avenant à convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (Paris Centre).

2026 DAC 47

Subvention (965.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place, Centre Culturel Hip Hop (Paris Centre)

2026 DAC 52

Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (Paris Centre)

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2026 DAC 76

Subvention de fonctionnement (12.720.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre).

2026 DAC 347

Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

2026 DGRI 18

Convention de co-organisation et de co-production avec Palatine de l'exposition « Roma, Ville Lumière » du 01/07 au 30/08/2026, aux Arènes de Lutèce (5e) puis sur les berges de Seine (Paris Centre)

2026 DAC 252

Subventions (10.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

2026 DAC 257

Subventions (42.400 euros) à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A.

2026 DAC 294

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Dinh Van au 15 place Gaillon, à Paris 2^{ème}

2026 DAE 95

Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

2026 DASCO 26

Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557.020 euros).



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2026 DASCO 30

Subvention d'investissement (219 941 euros) à treize collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Edition 2025-2026

2026 DASCO 35

Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

2026 DASCO 36

Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

2026 DASCO 38

Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles de Paris Centre pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2026 DASCO 57

Convention de mise à disposition à la CMR Victor Hugo de la cour-jardin mitoyenne à l'annexe Barbette du collège sur le temps scolaire (75003 Paris)

2026 DFPE 224

Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

2026 DPE 20

Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

2026 DSOL 55

Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité. Conv

2026 DU 41

PLU - Modification simplifiée n°2 - Approbation

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

VŒUX

V PC 2026 22

Vœu du Conseil de Quartier Seine relatif au maintien du Centre de diagnostic de l'Hôtel-Dieu dans son intégralité

V PC 2026 21

Vœu présenté par le Conseil de Quartier Marais-Archives relatif à l'ajustement du plan de circulation du Marais

V PC 2026 17

Vœu présenté par Luc FERRY et les élu-es du Groupe Communiste relatif au conflit d'usage entre le projet du Nouvel Hôtel-Dieu et la rue d'Arcole

V PC 2026 23

Vœu présenté par Karine BARBAGLI et les élus du groupe Socialiste, Place Publique et divers gauches relatif à la continuité pédagogique du pôle enseignement jeunes sourds de la maternelle au lycée

V PC 2026 15

Vœu présenté par Luc FERRY et les élu-es du Groupe Communiste relatif à la reconnaissance et à la revalorisation du métier d'AESH

V PC 2026 16

Vœu présenté par Luc FERRY et les élu-es du Groupe Communiste relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers

V PC 2026 12

Vœu présenté par Martine FIGUEROA et le groupe Paris apaisé relatif à l'ouverture exceptionnelle de tous les parcs et jardins aux chiens lors des épisodes de fortes chaleurs

V PC 2026 13

Vœu présenté par Martine FIGUEROA et le groupe Paris apaisé relatif aux vélos pieds à terre



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

VŒUX

V PC 2026 14

Vœu présenté par Martine FIGUEROA et le groupe Paris apaisé relatif à la lutte contre la mono-activité des fast-foods à production intensive et à la protection du cadre de vie des riverains

V PC 2026 18

Vœu présenté par Pierre BATY et les élus du groupe Libres, Démocrates et Indépendants relatif aux conditions de vie dans les résidences appartements de la Ville de Paris

V PC 2026 10

Vœu présenté par Aurélien Véron et le groupe Libres, démocrates, et indépendants relatif à l'organisation d'une projection du film d'Abandon pour les établissements scolaires de Paris Centre.

V PC 2026 11

Vœu présenté par Aurélien VÉRON et le groupe Libres, Démocrates et Indépendants

Vœu de désolidarisation de la mairie de Paris Centre relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au peuple palestinien

V PC 2026 19

Vœu présenté par Cédric PANIZZZI, élu du groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence de la gestion des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, à l'état du parc social de Paris Centre et à la protection des locataires face à la hausse des charges

V PC 2026 20

Vœu présenté par Cédric PANIZZZI, élu du groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'accélération urgente de l'adaptation de Paris Centre aux fortes chaleurs et à la protection des habitantes et habitants

QUESTION AU MAIRE

Q PC 2026 04

Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Pierre Baty pour le groupe Libres, Démocrates et Indépendants relative au péricolaire

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 22

2026 PC 18 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Sur la proposition d'Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Pierre BATY, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 11 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 14

2026 PC 11 – Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 27 janvier 2026

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-26 ;

Vu l'article 20 du Règlement Intérieur du Conseil du Premier Secteur Paris Centre

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Sur la proposition d'Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Le procès-verbal de la séance du mardi 27 janvier 2026 est adopté.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 22

2026 PC 21 – Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 12 mai 2026

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-26 ;

Vu l'article 20 du Règlement Intérieur du Conseil du Premier Secteur Paris Centre

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Sur la proposition d'Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Le procès-verbal de la séance du mardi 12 mai 2026 est adopté.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19 (3 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 PC 16 – Délégation du Conseil de Secteur au Maire pour préparer, passer, exécuter, régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511- 22 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-16;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L. 2511-22 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L.2123-1 ;

Vu la délibération 2026 DFA 13 donnant délégation aux conseils d'arrondissement et au Conseil de secteur de Paris Centre pour passer les marchés sans formalités préalables ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Sur le rapport présenté par Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

DÉLIBÈRE :

Le Conseil de Paris Centre donne délégation de signature au Maire de Paris Centre de préparer, passer, exécuter, régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du code général des collectivités territoriales

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 22 (1 NPPV)

2026 PC 19 – Adoption du compte administratif de l'État spécial du secteur Centre pour l'exercice 2025

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-16;

Vu les articles L.2121-14 et L.2511-45 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif de l'état spécial de l'arrondissement retraçant par rubrique fonctionnelle et par articles, les crédits ouverts, les mandatements et les crédits à reporter de l'exercice 2025.

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Sur le rapport présenté par Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

DÉLIBÈRE :

Le Conseil de Paris adopte le compte administratif de l'Etat spécial du secteur Centre pour l'exercice 2025.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 4 (P. Baty, M. Figueroa, S. Hammond, A. Véron)
NPPV : 1 (A. Weil)



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 22 (1 NPPV)

2026 PC 20 – Avis sur le Compte de gestion 2025 de l'État spécial d'arrondissement

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-16;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-31 et 2511-45 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Sur le rapport présenté par Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

DÉLIBÈRE :

Le Conseil de Paris adopte le compte de gestion de l'Etat spécial du secteur Centre pour l'exercice 2025.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 4 (P. Baty, M. Figueroa, S. Hammond, A. Véron)
NPPV : 1 (A. Weil)

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DAC 31- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subvention (265.000 euros) et avenant à convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (Paris Centre).

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Catherine TRONCA, Conseillère déléguée de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DAC 47- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subvention (965.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place, Centre Culturel Hip Hop (Paris Centre)

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Catherine TRONCA, Conseillère déléguée de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à la majorité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 4 (P. Baty, S. Hammond, A.

Véron, M. Figueroa)

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DAC 52- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (Paris Centre)

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Catherine TRONCA, Conseillère déléguée de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19 (3 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 21 (1 NPPV)

2026 DAC 76- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subvention de fonctionnement (12.720.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre).

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Catherine TRONCA, Conseillère déléguée de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DAC 347- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Catherine TRONCA, Conseillère déléguée de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DGRI 18- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Convention de co-organisation et de co-production avec Palatine de l'exposition « Roma, Ville Lumière » du 01/07 au 30/08/2026, aux Arènes de Lutèce (5e) puis sur les berges de Seine (Paris Centre)

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Catherine TRONCA, Conseillère déléguée de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DAC 252- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subventions (10.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DAC 257- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subventions (42.400 euros) à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A.

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DAC 294- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Dinh Van au 15 place Gaillon, à Paris 2^{ème}

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles

L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DAE 95- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Jimmy BERTHÉ, Conseiller délégué de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à la majorité

Pour : 11

Contre : 1 (C. Panizzi)

Abstention : 11 (A. Bouri, P. Boularne, P.

Cachoux, A. Le Corre, B. Saket, L. Ferry, S.

Wirten, S. Hammond, M. Figueroa, P. Baty, A.

Véron)

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DASCO 26- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros).

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DASCO 30- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subvention d'investissement (219 941 euros) à treize collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Edition 2025-2026

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DASCO 35- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DASCO 36- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DASCO 38- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles de Paris Centre pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DASCO 57- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Convention de mise à disposition à la CMR Victor Hugo de la cour-jardin mitoyenne à l'annexe Barbette du collège sur le temps scolaire (75003 Paris)

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DFPE 224- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DPE 20- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Pauline CACHOUX, Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DSOL 55- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité. Conv

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20 (3 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

2026 DU 41- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris – PLU - Modification simplifiée n°2 - Approbation

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire de Paris Centre ;

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à la majorité

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1 (C. Panizzi)

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 22 (1 NPPV)

V PC 2026 22 – Vœu du Conseil de Quartier Seine relatif au maintien du Centre de diagnostic de l'Hôtel-Dieu dans son intégralité

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant le rôle historique et stratégique de l'Hôtel-Dieu de Paris, en tant qu'établissement hospitalier d'utilité publique au service de toutes et tous ;

Considérant que l'Hôtel-Dieu de l'Île de la Cité, dont la fondation est étroitement liée à la présence de la Cathédrale, appartient à la mémoire de Paris dans ses usages, et nommément au monde qui en a repris l'appellatif, au-delà des frontières ;

Considérant que depuis des décennies l'avenir de l'Hôtel-Dieu préoccupe les habitants du Centre ;

Considérant que de nombreux vœux ont été portés par les conseils du 4^e arrondissement ;

Considérant que dans le PLU bioclimatique en vigueur depuis le 29 novembre 2024, l'Hôtel-Dieu a été maintenu en Grand Service Urbain, ce qui pérennise sa fonction au service des Parisiennes et des Parisiens et au-delà ;

Considérant que l'Hôtel-Dieu bénéficie d'une excellente desserte par les transports en commun ;

Considérant l'importance du Centre de diagnostic et de consultations, en lien avec les urgences, permettant un accès aux soins complets, incluant examens et prises en charge spécialisées ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIIN 2026

Considérant que ce Centre de diagnostic de l'Hôtel-Dieu représente une spécificité de l'offre de soins parisienne ;

Considérant la pénurie d'offre de soins et la nécessité de préserver, au centre de Paris, un service de santé publique accessible, de qualité, en secteur 1, dans un territoire particulièrement fréquenté et confronté à d'importants enjeux sanitaires et sociaux;

Considérant que les usagers de l'Hôtel-Dieu en tant qu'établissement de soins, viennent de Paris Centre mais également de tout Paris et de sa banlieue ;

Considérant le rôle essentiel de ce service pour les publics les plus précaires, ainsi que l'existence d'un parcours déjà opérationnel dédié notamment aux réfugiés et aux personnes en situation de précarité, dont l'accès est facilité par la présence à proximité des services sociaux, associatifs et préfectoraux ;

Considérant la fréquentation très importante du coeur de la capitale par les visiteurs français, européens et internationaux, l'Hôtel-Dieu représente pour ces publics un point d'accès aux soins facile ;

Considérant le permis de construire n° 075 104 25 P0015, déposé en mars 2026, relatif au nouveau projet hospitalier de l'Hôtel-Dieu, sis 1, parvis Notre-Dame – place Jean-Paul II, Paris 4e ;

Considérant que toute évolution d'un site hospitalier d'une telle importance doit faire l'objet d'une information claire et d'une concertation transparente avec les habitants, les usagers et les acteurs concernés ;

Considérant la demande de maintien du Centre de diagnostic et des services associés, votée de manière récurrente par le Conseil de quartier Seine, et renouvelée en avril 2026 ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU 9 JUIIN 2026

Sur proposition du Conseil de quartier Seine,

le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- soit garanti le maintien pérenne du Centre de diagnostic et des activités de consultations de l'Hôtel-Dieu de Paris, au 1, parvis Notre-Dame – place Jean-Paul II (Paris 4e);
- soit constitué un comité local des riverains de l'Hôtel-Dieu dans le cadre duquel l'AP-HP présentera régulièrement aux membres du Conseil de quartier, aux habitants, aux usagers l'avancement du projet et en particulier un état des lieux précis et régulièrement actualisé des activités de soins maintenues sur le site, dans le cadre du permis de construire référencé n° 075 104 25 P0015, ainsi que les perspectives d'évolution envisagées.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. Gasnier)



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 21 – Vœu présenté par le Conseil de Quartier Marais-Archives relatif à l'ajustement du plan de circulation du Marais

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Vu l'arrêté conjoint municipal et préfectoral en date du 21 octobre 2024, mis en ligne le 31 octobre 2024, instaurant une zone à trafic limité dans le centre de Paris, entrée en vigueur le 4 novembre 2024 et réglementant la circulation dans une zone de 5,5 km² ;

Vu la réunion publique portant sur le plan de circulation du 20 septembre 2021 ;

Vu les trois ateliers portant sur le plan de circulation, organisés les 17 et 26 novembre 2021 (Zone "Beaubourg/Saint-Martin/Arts et Métiers » et Zone Arsenal/Saint-Gervais/Les Iles »), et en particulier l'atelier du 15 décembre 2021 concernant la Zone 3 -Coeur de Marais/Charlot/Enfants Rouges ;

Vu la réunion de restitution générale de la concertation avec une présentation du nouveau plan de circulation tenue le 12 juillet 2022 ;

Vu la mise à jour de la révision du plan de circulation des 3^e et 4^e arrondissements le 7 février 2024 ;

Considérant que 70 % des ménages du quartier ne possèdent pas de voiture et que seuls 8 % des trajets domicile-travail des habitants s'effectuent en véhicule, souvent pour des trajets intra-muros (source : APUR 2019), et notamment de façon occasionnelle ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Considérant que des riverains, contraints d'utiliser leurs véhicules, doivent effectuer des détours conséquents pour atteindre leur logement et ou leur parking, avec des allongements en distance et en temps, (cf. annexe 1) et encombrement davantage la circulation, nonobstant les effets sur la pollution ;

Considérant que la baisse du trafic bénéficie avant tout aux riverains qui ont vu l'amélioration de la tranquillité du quartier et de la qualité de l'air ;

Considérant qu'il existe, à Paris, des sites où la circulation est interdite sauf, notamment, aux véhicules des riverains et la desserte interne uniquement, comme de la place de la Bastille à la place de la Concorde par arrêté conjoint municipal et préfectoral en date du 7 mai 2020 ;

Considérant que le code de la route comprend des panneaux d'interdiction de circuler avec l'ajout d'une mention « sauf riverains » et que certains sont installés dans d'autres arrondissements de Paris, notamment dans le 18^e arrondissement rue de la Chapelle et rue Marx Dormoy (cf annexe 2) ;

Le Conseil de secteur Paris Centre, sur proposition du Conseil de quartier Marais-Archives :

Réaffirme son double attachement à la réduction du trafic automobile de transit dans le Marais et à la recherche de solutions pour faciliter la circulation des riverains dans le secteur du Marais ;

Exprime sa volonté de lancer, dans l'année à venir, une expérimentation qui permettra de tester l'impact d'une évolution de la réglementation vers une dérogation accordée à certains riverains sur les tronçons de voies de bus et taxis situés rue des Archives (entre rue Sainte-Croix de la Bretonnerie et rue des Francs Bourgeois) et/ou rue des Quatre-Fils (entre rue Charlot et rue des Archives) sur le modèle de la rue de Rivoli.

Propose que cette expérimentation soit menée avec l'appui des services de la Ville et supervisée par un comité de pilotage, composé de représentants des différentes parties prenantes, qui sera chargé de rendre un avis consultatif au Maire de Paris Centre, préalable à toutes décisions ultérieures sur le sujet.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de votants : 20 (2 pouvoirs)
Nombre des suffrages exprimés : 22 (1 NPPV)

V PC 2026 17 – Vœu présenté par Luc FERRY et les élu-es du Groupe Communiste relatif au conflit d'usage entre le projet du Nouvel Hôtel-Dieu et la rue d'Arcole

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant le projet de transformation du site de l'Hôtel-Dieu, qui prévoit le maintien et le développement d'activités hospitalières, sanitaires, médico-sociales et universitaires au cœur de Paris Centre ;

Considérant que le secteur de la rue d'Arcole constitue l'un des principaux accès au site et qu'il est situé dans un environnement urbain particulièrement contraint, caractérisé par une forte fréquentation piétonne liée à la présence de la cathédrale Notre-Dame, des équipements publics, des habitants et des nombreux visiteurs du centre de Paris ;

Considérant que la rue d'Arcole est classée en Zone Touristique ;

Considérant que la rue d'Arcole fait partie de la zone « Rives de la Seine » inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;

Considérant les interrogations exprimées par plusieurs acteurs locaux quant aux conséquences du projet sur les conditions de circulation, les usages de l'espace public et la coexistence entre les différents flux générés par le projet ;

Considérant les informations faisant état de la création d'accès dédiés aux véhicules de secours ainsi qu'à des activités médico-judiciaires nécessitant des dispositifs de sécurité particuliers, impliquant le déploiement des forces de l'ordre et le convoi de détenu-es ;

Considérant également que la rue d'Arcole est de fait une zone protocolaire impliquant la dépose des délégations officielles qui se rendent à la cathédrale Notre-Dame ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Considérant que la rue d'Arcole est utilisée régulièrement par des groupes scolaires lors de sorties culturelles ;

Considérant la nécessité de garantir à la fois le bon fonctionnement des missions hospitalières assurées par l'Hôtel-Dieu et la qualité de l'espace public dans un secteur patrimonial, résidentiel et touristique majeur ;

Considérant que l'acceptabilité et la réussite du projet reposent également sur une information complète des habitants, des usagers et des élus de proximité ;

Considérant que le fonctionnement hospitalier indispensable de l'Hôtel-Dieu ne saurait conduire à considérer la rue d'Arcole comme un simple espace technique de desserte, alors qu'elle constitue simultanément un axe patrimonial majeur, une porte d'entrée de Notre-Dame et un lieu de vie quotidien pour les habitants de Paris Centre ;

Considérant que la réouverture de la cathédrale Notre-Dame a entraîné une augmentation significative de la fréquentation piétonnes du secteur renforçant les enjeux de partage de l'espace public aux abords de la rue d'Arcole ;

Considérant que la qualité du cadre de vie des habitants, l'accueil des visiteurs, la préservation du patrimoine et le maintien des grands services publics doivent être pensés de manière complémentaire et non concurrente ;

Sur proposition du Groupe Communiste, le Conseil de Secteur de Paris-Centre émet le vœu que :

- l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris présente aux élus de Paris Centre un état détaillé des accès prévus dans le cadre du projet du Nouvel Hôtel-Dieu, notamment ceux destinés aux véhicules d'intervention, aux activités logistiques et aux activités médico-judiciaires ;**
- soit communiqué le schéma prévisionnel des flux de circulation générés par le projet sur la rue d'Arcole et ses abords ;**
- une analyse spécifique des conflits d'usage potentiels entre les différentes fonctions du secteur (hospitalières, patrimoniales, touristiques, résidentielles et piétonnes) soit réalisée et présentée aux élus ;**
- une concertation associant les riverains, les associations de commerçants, les représentants de l'Hôtel-Dieu, la Ville de Paris et les élus de Paris Centre soit organisée avant toute modification substantielle des accès ou des conditions de circulation dans ce secteur ;**
- les aménagements retenus garantissent la sécurité des piétons, la préservation de la qualité de l'espace public et la bonne intégration urbaine du projet dans son environnement immédiat.**



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Le vœu est adopté

Pour : 12
Contre : 11
Abstention : 0
NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 23 – Vœu présenté par Karine BARBAGLI et les élus du groupe Socialiste, Place Publique et divers gauches relatif à la continuité pédagogique du pôle enseignement jeunes sourds de la maternelle au lycée

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que le Pôle Enseignement Jeunes Sourds (PEJS) en langue des signes française (LSF) constitue un dispositif du service public d'éducation permettant la scolarisation des élèves sourds, dans une logique d'école inclusive ;

Considérant que ce parcours public en LSF se situe, pour l'académie de Paris, à Paris Centre dans les écoles maternelle et élémentaire Turenne puis au collège Victor Hugo, permettant aux élèves concernés de suivre une scolarité cohérente au sein de l'école publique ;

Considérant que la mobilisation de la précédente mandature a permis d'ouvrir un PEJS au collège Victor Hugo en 2022, permettant une continuité de parcours de l'école au collège dans un environnement stable et connu ;

Considérant que l'offre de poursuite de scolarité au lycée pour les élèves issus du PEJS demeure insuffisamment lisible, stabilisée et structurée, en voie générale et professionnelle ;

Considérant qu'il n'existe pas, à ce jour, de parcours en LSF au sein des lycées publics parisiens. En ce sens, les élèves sont contraints de suivre un enseignement non bilingue, avec une traduction simultanée, lorsqu'elle est proposée. Ceci constituant une vraie rupture du parcours ;

Considérant que cette absence de continuité oblige les familles à consentir à des compromis concernant l'orientation lycéenne de leurs enfants. Ils optent ainsi pour des filières ou des établissements qui ne correspondent pas à leurs aspirations initiales, pour maintenir un cadre éducatif commun et sécurisant ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Considérant que les familles font état de difficultés d'anticipation concernant l'affectation au lycée, notamment dans le cadre de la procédure Affelnet ;

Considérant que, par ailleurs, cette année 19 enfants sont scolarisés au sein de deux classes au PEJS de l'école élémentaire Turenne ;

Considérant que les salles de classe ont été équipées en matériel adapté et aménagées en anticipation de l'arrivée de nouvelles familles ;

Considérant que depuis décembre l'absence non remplacée d'une enseignante d'une des deux classes du PEJS élémentaire de Turenne, met à mal l'ensemble du dispositif d'inclusion ; les enfants sourds, se retrouvant repartis dans des classes ordinaires sans enseignant signant et sans interprète ;

Considérant que cette absence a un réel impact, sur les apprentissages et la santé mentale des enfants, se retrouvant ainsi en situation d'isolement linguistique ;

Considérant que la continuité du parcours et des apprentissages repose sur la présence stable d'enseignants diplômés en LSF, en particulier pour les élèves en dernière année d'école élémentaire ;

Considérant que, dans ce contexte, certaines familles peuvent être conduites à se tourner vers des établissements privés proposant des parcours plus lisibles, y compris lorsque des dispositifs publics existent ;

Sur proposition de Karine Barbagli pour le groupe Socialiste, Place Publique et divers gauches

Le Conseil de Paris Centre émet le vœu que :

- Le Rectorat de Paris élabore un état des lieux précis de l'offre de scolarisation en LSF dans les lycées publics à Paris ;
- Le Rectorat de Paris développe le travail de continuité amorcé de la maternelle, jusqu'au collège, en l'étendant au lycée afin d'offrir aux élèves sourds un vrai parcours cohérent dans l'enseignement public ;
- Tout soit mis en œuvre par le Rectorat de Paris pour remplacer au plus vite l'enseignante de la deuxième classe du PEJS Turenne, avant la fin de l'année scolaire, afin de garantir aux élèves un accès effectif à une scolarisation inclusive et à l'égalité des chances, valeurs fondamentales de l'école publique ;
- Dès la rentrée, le rectorat de Paris mobilise les ressources humaines nécessaires pour accueillir les enfants du PEJS dans de bonnes conditions. Et ce, tout au long de l'année scolaire, afin de garantir une inclusion pleine et entière.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Le vœu est adopté

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 15 – Vœu présenté par Luc FERRY et les élu-es du Groupe Communiste relatif à la reconnaissance et à la revalorisation du métier d'AESH

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que Paris Centre, territoire engagé pour une école inclusive, accueille de nombreuses classes dédiées :

- Unités d'Enseignement pour les enfants autistes (écoles Moussy, Saint-Martin) ;
- Pôles Enseignement Jeunes Sourds en Langue des Signes Française (écoles Turenne et collège Victor Hugo) ;
- Unité d'Enseignement du CELEM (école Arbre Sec) ;
- Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles Jussienne, Poullétier, Renard, et les collèges Poquelin, Couperin, Charlemagne ;
- Une Unité d'Enseignement (UE) à l'Institut Médico-Éducatif (IME) Binet Simon, en partenariat avec l'école Hospitalières-Saint-Gervais ;
- ainsi que des élèves à besoins particuliers bénéficiant d'une notification MDPH (AESH individuel ou mutualisé).
-

Considérant que l'inclusion scolaire vise à garantir une scolarisation de qualité pour tous les élèves, en prenant en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers, conformément à la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 ;

Considérant que les effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ont plus que triplé en 20 ans, passant de 130 000 en 2005 à 436 000 en 2025, et que la loi de 2005 consacre le droit à une scolarisation en milieu ordinaire avec un accompagnement professionnel adapté ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Considérant que les Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH), au nombre de 132 000 en 2025, bien que leur effectif ait augmenté de 90 % depuis 2013, restent insuffisants pour répondre à tous les besoins : à la rentrée 2025, 50 000 enfants notifiés par les MDPH n'ont pu bénéficier d'un AESH, faute de personnel ;

Considérant que ce métier, exercé à plus de 90 % par des femmes, est marqué par une précarité statutaire, des temps incomplets imposés, des rémunérations faibles (salaire moyen de 1 000 euros, souvent en dessous du seuil de pauvreté), et l'absence de perspectives de carrière, cumulant ainsi les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes ;

Considérant que les débats nationaux autour des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) soulignent que l'amélioration de l'école inclusive ne peut reposer sur les seules évolutions organisationnelles mais nécessite avant tout des moyens humains supplémentaires, le respect des décisions des MDPH et une reconnaissance renforcée du rôle des AESH ;

Considérant que les équipes enseignantes, déjà en tension, ne peuvent pallier ce manque, ce qui place les élèves en difficulté et les professionnels dans une situation intenable ;

Considérant que la mobilisation nationale des AESH du 9 juin 2026 témoigne de l'urgence des revendications relatives à la reconnaissance, aux conditions de travail et à la pérennisation de ces métiers indispensables au fonctionnement de l'école inclusive ;

Considérant que les restrictions budgétaires imposées par le Ministère de l'Éducation nationale entraînent des fermetures de classes et une augmentation des effectifs, rendant plus difficile la mise en œuvre des temps d'inclusion ;

Considérant que les baisses des Dotations Horaires Globales (DHG) ont réduit les horaires alloués aux dispositifs ULIS dans les collèges de Paris Centre à la rentrée 2025, compromettant la qualité et la fréquence des temps d'inclusion pour les élèves handicapés ;

Considérant que ces fermetures et restrictions menacent l'égalité des chances pour les élèves en situation de handicap ;

Considérant que la reconnaissance des AESH constitue un enjeu social, éducatif et démocratique, directement lié à la qualité du service public d'éducation et à l'effectivité de l'école inclusive ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Sur proposition des élu-es du Groupe Communiste et de Karine Barbagli, le Conseil de Paris Centre émet le vœu :

- Affirme son soutien aux AESH mobilisés pour la reconnaissance et la revalorisation de leur métier ;
- Demande à l'État :
 - o la création d'un statut pérenne pour les AESH, adossé à un corps de catégorie B de la fonction publique ;
 - o la reconnaissance pleine et entière des qualifications, compétences et expériences professionnelles avancées par les AESH ;
 - o la mise en place de temps complets pour une rémunération digne et la fin des temps incomplets imposés ;
 - o l'engagement sans délai d'un plan de lutte contre la précarisation de ces personnels ;
- Appelle l'Éducation nationale à :
 - o préserver les moyens alloués à l'accompagnement des élèves handicapés dans les DHG des collèges ;
 - o maintenir des effectifs limités dans les classes accueillant des élèves à besoins particuliers, afin de garantir des temps d'inclusion de qualité ;
- Demande au Rectorat de Paris d'informer la Mairie de Paris Centre des modalités de la création d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) sur le territoire de Paris Centre, de son déploiement et de son articulation avec les dispositifs existants d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le vœu est adopté

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 4 (P. Baty, S. Hammond, M. Figueroa, A. Véron)

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 16 – Vœu présenté par Luc FERRY et les élu·es du Groupe Communiste relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers

Vu l'article L 2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant la grave crise du logement que notre pays traverse, avec 4,2 millions de personnes mal-logées et 350 000 sans-abris dont plus de 2 000 enfants ;

Considérant la tension croissante sur le marché privé du logement et un prix à la location de 26,3€/m² dans une ville qui compte 62 % de locataires dont 44% dans le parc privé (Insee) ;

Considérant que l'encadrement des loyers est l'un des leviers principaux de régulation de l'offre dans le parc privé pour répondre à la crise du logement ;

Considérant que le dispositif est soutenu par 87 % des Français, selon un sondage Ipsos réalisé par la Fondation pour le Logement en octobre 2025 ;

Considérant que l'encadrement des loyers en vigueur depuis le 1er juillet 2019 s'inscrit dans le cadre d'une phase d'expérimentation nationale qui prendra fin au 23 novembre 2026 ;

Considérant que comme prévu par la loi Elan du 23 novembre 2018, le gouvernement a remis au Parlement en mai 2026 un rapport d'évaluation de cette expérimentation ;

Considérant qu'il ressort de ce rapport que le dispositif a permis une baisse des loyers entre 2 % et 4 % par rapport à la situation sans encadrement, les locataires parisiens ont ainsi évité une hausse de près de 800 euros par an grâce à l'encadrement des loyers ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Considérant que selon l'étude menée par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et le laboratoire de recherche en économie Cesaer en avril 2026, si tous les bailleurs respectaient strictement les plafonds réglementaires, l'effet du dispositif atteindrait alors -10,1 % ;

Considérant qu'à Paris, plus de 35% des logements observés affichent un loyer supérieur au plafond majoré, du fait notamment du non-respect de la réglementation, ou d'autres formes de contournement comme le co-living ou les baux civils ;

Considérant que la Ville de Paris a sollicité et obtenu la compétence du Préfet permettant l'instruction des signalements qui lui sont adressés, de contrôle et de sanction des propriétaires le cas échéant, lorsque le loyer d'un bail signé dépasse le loyer de référence, depuis janvier 2023 ;

Considérant que le dispositif volontariste de signalements mis en place par la Ville de Paris fonctionne : depuis 2023, 4 559 signalements de dépassement des loyers ont été déposés par des locataires ;

Considérant que le dispositif de signalement, de plus en plus sollicité, permet le rétablissement des droits des locataires par une restitution des trop-perçus de l'ordre de 3 476€ en moyenne et de mise en conformité du bail ;

Considérant que le non-respect de l'encadrement des loyers pénalise principalement les locataires les plus fragiles (personnes seules, jeunes ménages, étudiants...) étant donné que 81 % des signalements déposés auprès de la Ville concernent des petites surfaces (T1 et T2) ;

Considérant que 52 % des logements concernés par un signalement de dépassement sont gérés par des agences immobilières ;

Considérant qu'une proposition de loi pour pérenniser et compléter l'encadrement des loyers a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale en décembre 2025, qu'elle doit désormais être examinée par le Sénat, et qu'il est urgent que le Gouvernement l'inscrive à l'ordre du jour ;

Considérant que Paris-Centre concentre les sites les plus fréquentés par les touristes, que cette fréquentation a généré une multiplication des meublés touristiques, que ces meublés ont participé d'une inflation des prix de l'immobilier et subséquemment des loyers demandés par les bailleurs ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Sur proposition des élu-es du Groupe Communiste, le conseil d'arrondissement de secteur de Paris-Centre émet le vœu que :

- La Mairie de Paris interpelle l'État afin que l'expérimentation de l'encadrement des loyers soit pérennisée avant le 23 novembre 2026 ;
- Une campagne publique soit menée pour obtenir la pérennisation de l'expérimentation de l'encadrement des loyers, y compris en apposant des banderoles sur les mairies d'arrondissements.

Le vœu est adopté

Pour : 14

Contre : 3 (P. Baty, S. Hammond, A. Véron)

Abstention : 6 (M. Figueroa, A. Bouri, P.

Boularne, P. Cachoux, A. Le Corre, B. Saket)

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 12 – Vœu présenté par Martine FIGUEROA et le groupe Paris apaisé relatif à l'ouverture exceptionnelle de tous les parcs et jardins aux chiens lors des épisodes de fortes chaleurs

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant l'intensification des épisodes de fortes chaleurs et de canicule, qui affectent l'ensemble des habitants, à commencer par les chiens qui par leur condition physiologique sont des êtres vivants particulièrement vulnérables ;

Considérant que les sols minéralisés de l'espace public atteignent des températures dangereuses pour les animaux, pouvant provoquer brûlures, déshydratation et coups de chaleur ;

Considérant que les parcs et jardins, grâce à leur végétation et à leurs zones ombragées, constituent des espaces plus frais, favorables au bien-être animal et à la sécurité des usagers ;

Considérant que plusieurs collectivités ont déjà mis en place des dispositifs similaires, encadrés et temporaires, sans dégradation notable des espaces verts ;

Martine Figueroa et le groupe Paris Apaisé émettent le vœu :

• Que la Ville autorise, à titre exceptionnel et strictement limité aux périodes de fortes chaleurs ou de canicule définies par Météo-France, l'accès des chiens tenus en laisse dans les parcs et jardins habituellement interdits aux animaux.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

- Que la Ville mette en place une signalétique temporaire claire indiquant les modalités d'accès et les bonnes pratiques.
- Que la communication municipale relaie ces mesures afin d'informer les habitants et de prévenir les risques liés à la chaleur pour les animaux.

Ce vœu vise à concilier bien-être animal, santé publique et respect des espaces verts, dans un contexte de réchauffement climatique où l'adaptation des usages devient indispensable.

Le vœu est adopté

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 13 – Vœu présenté par Martine FIGUEROA et le groupe Paris apaisé relatif aux vélos pieds à terre

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant l'adoption, lors du Conseil de Paris de juillet 2023, du Code de la rue, visant à repenser et clarifier les règles de partage de l'espace public parisien, en plaçant la protection des piétons – les plus vulnérables – au cœur des priorités ;

Considérant la dernière publication du Parisien du 30 mai, « Sécurité un pied à terre obligatoire dans certaines zones à l'étude . »

Considérant que la marche à pied constitue à Paris le premier mode de déplacement des habitantes et des habitants, tous motifs confondus – à l'exception des trajets domicile-travail, majoritairement effectués en transports en commun ;

Considérant qu'aujourd'hui, sur l'esplanade Nelson Mandela et aux abords de la Canopée, de nombreux cyclistes – y compris en vélo cargo – circulent librement en infraction, au milieu des passants (familles, enfants, personnes âgées, etc.), exposant ces derniers à des situations dangereuses ;

Considérant que la protection des usagers vulnérables de l'espace public doit être renforcée, notamment par une meilleure régulation de la cohabitation entre piétons et cyclistes, et par le respect des feux de circulation aux traversées piétonnes ;

Considérant qu'un juste partage de l'espace public suppose un encadrement clair et respecté des usages, particulièrement dans les zones piétonnes très fréquentées ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Considérant que le dernier marquage au sol « Entrée Jardin Nelson Mandela priorité piétons au pas » n'est absolument pas respecté.

Martine Figueroa et les élus du groupe Paris Apaisé, émettent le vœu que la Mairie de Paris Centre :

- Que cette zone soit dans les zones prioritaires de sécurité (Vélos Pieds à Terre)
- La mise en place d'une signalisation claire et visible rappelant l'interdiction de circuler à vélo sur l'esplanade Nelson Mandela et dans l'espace piétonnier autour de la Canopée ;
- Le lancement d'une campagne de sensibilisation auprès des cyclistes, notamment sur l'obligation de mettre pied à terre dans les zones piétonnes ;

Le vœu est rejeté

Pour : 4 (M. Figueroa, P. Baty, S. Hammond, A. Véron)

Contre : 18

Abstention : 1 (C. Panizzi)

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 14 – Vœu présenté par Martine FIGUEROA et le groupe Paris apaisé relatif à la lutte contre la mono-activité des fast-foods à production intensive et à la protection du cadre de vie des riverains

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant le développement rapide, dans plusieurs quartiers parisiens et notamment le centre de Paris, d'établissements de restauration rapide à production intensive ;

Considérant que ces implantations génèrent, dans de nombreux cas, des nuisances importantes et persistantes pour les riverains : nuisances olfactives, sonores, encombrement de l'espace public, problèmes de circulation, gestion défaillante des déchets, prolifération de nuisibles et atteintes durables à la tranquillité publique ;

Considérant que ces établissements présentent souvent des caractéristiques proches d'activités quasi-industrielles incompatibles avec certains tissus résidentiels denses ;

Considérant que de nombreux projets semblent être engagés sans respect complet des règles d'urbanisme, des règles applicables aux Établissements Recevant du Public (ERP), des règles de copropriété ou des obligations relatives aux installations techniques d'extraction ;

Considérant la future installation du Master Poulet 5 rue berger 75001 PARIS, un bailleur privé possédant tout l'immeuble, principalement en Airbnb . Tout cela à quelques mètres de la magnifique fontaine des innocents, une petite salle et 3 niveaux en sous-sol, et une prévision de fermeture de l'établissement à 2 heures du matin.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Considérant que ce n'est que de la vente à emporter, qui risque de générer des nuisances notamment en matière de déchets.

Considérant que la liberté du commerce et de l'industrie, principe fondamental, ne saurait justifier des atteintes disproportionnées à la qualité de vie, à la salubrité publique, au patrimoine bâti et à la tranquillité des habitants ;

Considérant enfin que la prolifération de ces activités contribue à une mono-activité Commerciale préjudiciable à la diversité économique et à l'équilibre urbain des quartiers parisiens ;

Martine FIGUEROA et le Groupe Paris Apaisé, émettent le vœu :

- La Mairie établisse une doctrine claire concernant l'implantation des fast-foods à production intensive dans nos quartiers résidentiels et les secteurs déjà saturés ;
- Un échange renforcé et régulier entre la municipalité et la Préfecture de Police soit mis en œuvre afin d'assurer une meilleure coordination des services notamment pour renforcer les contrôles concernant :
 - les règles d'urbanisme ;
 - les autorisations de travaux ;
 - les installations d'extraction ;
 - les normes ERP ;
 - les règles sanitaires et de sécurité.
- Soit mise en place une cartographie parisienne des points de tension et des établissements générant des nuisances répétées, afin de mutualiser les moyens de contrôle et d'identifier les enseignes ou exploitants utilisant des méthodes similaires sur plusieurs sites ;
- La protection patrimoniale et résidentielle de Paris Centre soit pleinement prise en compte dans les décisions d'implantation commerciale ;
- Une réflexion soit menée sur les outils réglementaires permettant de lutter contre les phénomènes de mono-activité commerciale et de saturation de certains quartiers par des activités de restauration rapide intensive à Paris ;
- La Ville de Paris engage, en concertation avec les maires d'arrondissement, les maires de communes limitrophes de la petite couronne, les parlementaires, les représentants des copropriétés, les associations de riverains, les services de l'État et les professionnels concernés, une grande conférence multipartite sur les impacts urbains, sanitaires, sociaux et économiques de ces implantations ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

- Les démarches des habitants et associations locales œuvrant pour la préservation de la qualité de vie et de la diversité commerciale des quartiers parisiens, soit pleinement soutenues.
- Informer les élus du conseil d'arrondissement de l'état d'avancement du dossier

Le vœu est rejeté

Pour : 4 (M. Figueroa, P. Baty, S. Hammond, A. Véron)

Contre : 19

Abstention : 0

NPPV : 0

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 18 – Vœu présenté par Pierre BATY et les élus du groupe Libres, Démocrates et Indépendants relatif aux conditions de vie dans les résidences appartements de la Ville de Paris

Vu l'article L2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant le reportage diffusé dans l'émission *Envoyé spécial* consacré aux conditions de vie dans une résidence appartement gérée par la Ville de Paris ;

Considérant que les 101 résidences appartements de la Ville de Paris, dont 98 implantées à Paris et 3 en proche banlieue, proposent près de 4 200 logements destinés à des personnes âgées autonomes ;

Considérant que 6 résidences appartements sont situées dans les 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements de Paris ;

Considérant que ces résidences appartements relèvent d'un modèle de logement autonome et ne disposent pas de l'encadrement médico-social permanent existant dans les résidences autonomes ou les EHPAD ;

Considérant les témoignages particulièrement préoccupants de résidents faisant état de situations d'insalubrité, d'isolement, de dégradation des logements et d'absence complète d'accompagnement social et sanitaire ;

Considérant que les résidences appartements accueillent un public dont la perte progressive d'autonomie nécessite un suivi renforcé et une vigilance accrue ;

Considérant que certaines situations présentées dans le reportage semblent relever de situations de grande vulnérabilité sociale, pouvant notamment s'apparenter à des syndromes de Diogène ou à des situations d'incurie lourde ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Considérant que le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité, en 2024, sur proposition de notre groupe, une délibération demandant la mise en œuvre d'un plan parisien de meilleure prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène, afin d'améliorer le repérage, l'accompagnement et le traitement de ces situations complexes ;

Considérant que les personnes âgées vivant seules constituent un public particulièrement exposé à ces phénomènes et qu'un défaut de prise en charge rapide peut entraîner une dégradation grave des conditions de vie, de santé et de sécurité ;

Sur proposition des élus Libres, Démocrates et Indépendants, la Mairie de Paris Centre émet le vœu que la Mairie de Paris :

- présente aux élus parisiens l'ensemble des procédures prévues selon les différents types de résidences ainsi que les procédures mises en œuvre pour s'assurer de leur bonne application ;
- diligente immédiatement des inspections sanitaires, sociales et techniques dans l'ensemble des résidences appartement de la Ville ;
- mette en œuvre des interventions d'urgence pour les résidents concernés, comprenant notamment :
 - le nettoyage et la remise en état des logements les plus dégradés ;
 - l'accompagnement médico-social renforcé des personnes en situation de vulnérabilité ;
- mette en place un suivi personnalisé dans la gestion de ces résidences appartement, permettant :
 - un diagnostic régulier de l'état du bâti et des conditions de vie des résidents via la désignation d'un référent identifié pour chaque résidence ;
 - la mise en œuvre de plans d'action spécifiques pour les établissements les plus en difficulté ;
 - l'évaluation de la capacité des résidents à se maintenir dans ces structures ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

- renforce la coordination entre les services de la Ville, les services sociaux, les équipes médico-sociales, les professionnels de santé et les mairies d'arrondissement afin d'assurer un accompagnement adapté des résidents les plus fragiles ;

mette en place, de manière effective, le plan parisien de meilleure prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène adopté à l'unanimité en 2024.

Le vœu est rejeté

Pour : 4 (M. Figueroa, P. Baty, S. Hammond, A. Véron)
Contre : 19
Abstention : 0
NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 19 – Vœu présenté par Cédric PANIZZI, élu du groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence de la gestion des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, à l'état du parc social de Paris Centre et à la protection des locataires face à la hausse des charges

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que le logement social constitue à Paris un rempart essentiel contre la spéculation immobilière, la gentrification et l'éviction progressive des ménages populaires et des familles ;

Considérant que défendre le logement social implique non seulement de développer l'offre, mais également de garantir une gestion exemplaire du parc existant, un entretien régulier des immeubles, la qualité des travaux engagés et un service rendu aux locataires à la hauteur des moyens publics mobilisés ;

Considérant que, selon les données publiées par l'Atelier parisien d'urbanisme au 1er janvier 2024, les logements sociaux représentent 23,1 % des résidences principales à Paris, mais seulement 12,5 % dans le 1er arrondissement, 6,7 % dans le 2e arrondissement, 9 % dans le 3e arrondissement et 14,9 % dans le 4e arrondissement ;

Considérant que cette situation rend chaque logement social particulièrement précieux à Paris Centre, territoire fortement exposé à la pression immobilière et touristique ainsi qu'à la diminution progressive du nombre de familles ;

Considérant que 800 millions d'euros d'autorisations de programme sont inscrits au budget primitif 2026 de la Ville de Paris pour financer la construction, l'acquisition et la rénovation de logements sociaux ainsi que le développement de la Foncière du logement abordable ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Considérant que cet effort public considérable justifie en retour une exigence élevée de transparence, d'évaluation et de contrôle démocratique ;

Considérant que les conseils d'administration de Paris Habitat, de la RIVP et d'Elogie-Siemp ont décidé de geler les loyers pour l'année 2026, mesure utile qui bénéficiera à 225 000 foyers ;

Considérant que cette décision ne suffit toutefois pas à protéger pleinement les locataires lorsque les charges récupérables, notamment énergétiques, continuent de peser fortement sur leur budget ;

Considérant que les difficultés signalées par des locataires, des associations et des collectifs concernant notamment l'entretien des parties communes, l'humidité, les nuisibles, les pannes d'ascenseurs, les délais de traitement, la qualité de certains travaux ou encore l'adaptation thermique des logements appellent une évaluation indépendante et territorialisée ;

Considérant que les interrogations publiques portant sur l'effectivité de certains travaux et sur l'efficacité des dispositifs de contrôle doivent être traitées de manière rigoureuse, contradictoire et transparente, sans généralisation abusive mais sans complaisance ;

Considérant enfin que l'adaptation du parc social aux épisodes de fortes chaleurs constitue désormais un enjeu majeur de santé publique, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les habitantes et habitants les plus vulnérables ;

Sur proposition de Cédric PANIZZI, élu du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil du premier secteur Paris Centre émet le vœu que la Ville de Paris :

1. Saisisse l'Inspection générale de la Ville de Paris, le cas échéant avec l'appui d'expert-es indépendant-es, afin de conduire dans un délai maximal de douze mois un audit contradictoire des principaux bailleurs sociaux de la Ville de Paris, notamment Paris Habitat, la RIVP et Elogie-Siemp, portant sur :
 - o l'emploi des subventions publiques et des garanties d'emprunt ;
 - o les procédures de choix des prestataires ainsi que l'exécution d'un échantillon représentatif de marchés ;
 - o la réalité, la qualité et le suivi des travaux réalisés, notamment en matière de rénovation thermique et de lutte contre l'insalubrité ;



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

- o l'état du parc, les situations de vétusté, les logements vacants, les désordres récurrents et l'entretien des parties communes ;
- o l'évolution des provisions et des régularisations de charges locatives ;
- o la qualité du service rendu aux locataires, les délais de traitement des réclamations et leur niveau de satisfaction ;

2. Rendre publics, dans un délai de deux mois suivant la décision de lancer cet audit, sa lettre de mission, son périmètre, sa méthodologie, son calendrier prévisionnel ainsi que les modalités de prévention des éventuels conflits d'intérêts, et associer à son suivi les représentant-es des locataires et leurs associations ;3.

Transmettre au Conseil du premier secteur Paris Centre, dans un délai de six mois, un état des lieux territorialisé du parc social situé dans le secteur, précisant notamment, dans le respect des règles applicables à la protection des données :

- o le nombre de logements gérés par bailleur ;
- o le taux de vacance ;
- o les travaux réalisés, programmés et restant à engager ;
- o les rénovations thermiques ;
- o les principales difficultés récurrentes signalées ;
- o l'état des parties communes, des ascenseurs et des installations de chauffage ;
- o le niveau d'équipement en protections solaires extérieures ;
- o l'évolution des charges récupérables et les délais moyens de traitement des réclamations ;

4. Demander aux bailleurs sociaux de la Ville de Paris, dans l'attente des conclusions de l'audit :

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

- o de maintenir en 2026 la stabilité des provisions mensuelles pour charges récupérables, sauf hausse strictement justifiée par des dépenses objectivement constatées, documentées et communiquées aux locataires ;
 - o de suspendre la refacturation de toute dépense contestée ou insuffisamment justifiée jusqu'à sa vérification ;
 - o de proposer un mécanisme de lissage ou de compensation ciblée des hausses exceptionnelles de charges énergétiques et d'eau pour les ménages les plus fragiles ;
 - o de maintenir le gel des loyers du parc social concerné ;
5. Présente un rapport intermédiaire dans un délai de six mois, puis les conclusions définitives de l'audit au Conseil de Paris et au Conseil du premier secteur Paris Centre, les rend publiques et publie un tableau de suivi annuel des recommandations formulées et de leur mise en œuvre.

Le vœu est rejeté

Pour : 1 (C. Panizzi)

Contre : 13

Abstention : 9 (M. Figueroa, S. Hammond, P. Baty, A. Véron, A. Bouri, P. Boularne, P. Cachoux, A. Le Corre, B. Saket)

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 20 – Vœu présenté par Cédric PANIZZI, élu du groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'accélération urgente de l'adaptation de Paris Centre aux fortes chaleurs et à la protection des habitantes et habitants

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que Paris a été placé en vigilance orange canicule dès le 28 mai 2026 à midi, à la suite d'un épisode de chaleur exceptionnellement précoce ;

Considérant que la multiplication, l'intensification et la précocité des vagues de chaleur imposent désormais de traiter l'adaptation climatique comme une priorité immédiate de santé publique et non comme un simple objectif de long terme ;

Considérant que la Ville de Paris s'est dotée d'un Plan Climat Air Énergie 2024-2030 et de dispositifs de prévention et d'adaptation qu'il convient de reconnaître, d'évaluer et d'accélérer ;

Considérant que le Plan Climat parisien identifie les volets et protections solaires extérieures comme les solutions les plus efficaces et les plus sobres pour limiter la surchauffe estivale des bâtiments et prévoit un « plan volets et occultation » fondé sur l'identification des bâtiments prioritaires ;

Considérant que le volet local du Plan Climat pour Paris Centre prévoit notamment :

- le déploiement d'ombrières dans les parcs et les cours d'école, en commençant par l'école Saint-Merri ;
- l'expérimentation d'ombrières sur l'espace public et dans les cours d'école ;
- l'expérimentation de toitures rafraîchissantes ;

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

- l'identification des toitures susceptibles d'accueillir de la végétalisation ou des peintures rafraîchissantes dans le quartier de l'Horloge ;
- la rénovation des fontaines et le développement de points d'eau ;
- l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments publics et privés ;

Considérant que l'existence de ces objectifs rend nécessaire la publication d'un état d'avancement local, chiffré et vérifiable ;

Considérant que Paris Centre est un territoire particulièrement dense, minéral et patrimonial, dans lequel les contraintes urbaines ne doivent pas empêcher le déploiement rapide de solutions adaptées ;

Considérant que de nombreux habitantes et habitants du parc social, notamment les personnes âgées, les familles et les personnes vulnérables, peuvent subir des températures intérieures élevées lorsque leur logement ne dispose pas de protections solaires adaptées ;

Considérant que les écoles, les établissements de petite enfance et les équipements publics doivent faire l'objet d'un diagnostic précis afin de protéger les enfants, les agent-es et les usager-es, en privilégiant les solutions sobres et adaptées à chaque bâtiment ;

Considérant que le dispositif REFLEX permet de contacter les personnes âgées ou en situation de handicap qui y sont inscrites, mais que les personnes les plus isolées sont également celles qui risquent de ne pas accomplir spontanément cette démarche ;

Considérant enfin que l'accès à des lieux frais, à des points d'eau et à des espaces ombragés doit être facilement compréhensible, gratuit et adapté aux besoins nocturnes lors des épisodes les plus intenses ;

Sur proposition de Cédric PANIZZI, élu du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil du premier secteur Paris Centre émet le vœu que la Ville de Paris :



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

1. Transmette et rende publique avant le 30 juin 2026 une cartographie opérationnelle pour l'été 2026 à Paris Centre, recensant :
 - o les îlots et lieux de fraîcheur ;
 - o les espaces rafraîchis accessibles gratuitement ;
 - o les points d'eau et fontaines ;
 - o les zones ombragées ;
 - o les horaires d'ouverture, notamment en soirée et la nuit ;
 - o l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
 - o les équipements mobilisables en cas de vigilance orange ou rouge ;
2. Présente au Conseil du premier secteur Paris Centre, dans un délai de trois mois, un état d'avancement détaillé des engagements du volet local du Plan Climat, notamment :
 - o l'installation d'ombrières à l'école Saint-Merri ;
 - o l'expérimentation d'ombrières sur l'espace public et dans les cours d'école ;
 - o les projets de toitures rafraîchissantes ;
 - o les actions envisagées dans le quartier de l'Horloge ;
 - o la rénovation des fontaines et le développement de nouveaux points d'eau ;
 - o les budgets engagés, les échéances et les éventuelles difficultés rencontrées ;
3. Demande aux bailleurs sociaux de la Ville de Paris, dans un délai de six mois :
 - o de dresser l'inventaire des logements sociaux de Paris Centre dépourvus de protections solaires extérieures adaptées ;
 - o d'identifier les immeubles, orientations, derniers étages et publics prioritaires ;
 - o de présenter une programmation pluriannuelle chiffrée d'installation de volets, stores extérieurs, persiennes, brise-soleil ou dispositifs équivalents ;
 - o de prévoir des mesures provisoires pour les logements les plus exposés dès l'été 2026 ;
4. Établisse avant le 31 décembre 2026 un diagnostic thermique des écoles, établissements de petite enfance et équipements publics de Paris Centre, puis un calendrier d'équipement priorisant les locaux les plus exposés et combinant selon les besoins :
 - o protections solaires extérieures ;
 - o stores adaptés ;
 - o ventilation nocturne sécurisée ;



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

- o brasseurs d'air ;
- o zones d'ombre ;
- o végétalisation ;
- o salles refuges rafraîchies ;
- o solutions de refroidissement ciblées lorsque leur nécessité est établie par le diagnostic ;

5. Publie la liste des cours d'école et d'établissements restant à transformer en cours Oasis à Paris Centre, accompagnée d'un calendrier pluriannuel accéléré et d'une priorisation selon l'exposition à la chaleur, la minéralité et les besoins des enfants ;

6. Engage une expérimentation de dispositifs saisonniers d'ombrage sur l'espace public, notamment des toiles ombrières, dans plusieurs rues, places ou équipements particulièrement exposés de Paris Centre, après étude de leur compatibilité avec les contraintes patrimoniales, la sécurité incendie, l'accès des véhicules de secours et l'entretien ;

7. Renforce le dispositif REFLEX par une démarche active d'"aller vers", dans le respect du consentement et de la protection des données personnelles, en mobilisant les services sociaux, les gardien·nes d'immeubles, les associations locales, les professionnel·les de santé et les conseils de quartier afin de mieux repérer les personnes âgées, isolées ou vulnérables ;

8. Organise, dans chacun des quatre anciens arrondissements de Paris Centre, un réseau nocturne minimal de lieux de fraîcheur accessibles lors des vigilances orange ou rouge, avec ouverture prolongée d'une sélection de jardins, équipements ou espaces rafraîchis adaptés, information claire des habitantes et habitants et mobilisation des moyens humains nécessaires ;

9. Présente au Conseil du premier secteur Paris Centre un retour d'expérience à l'automne 2026, puis chaque année avant le 15 mai, comprenant l'état d'avancement des mesures, les indicateurs de déploiement, les budgets engagés, les difficultés rencontrées et les priorités retenues pour l'été suivant.

Le vœu est rejeté

Pour : 1 (C. Panizzi)

Contre : 19

Abstention : 3 (P. Baty, S. Hammond, A. Véron)

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 10 – Vœu présenté par Aurélien Véron et le groupe Libres, démocrates, et indépendants relatif à l'organisation d'une projection du film d'Abandon pour les établissements scolaires de Paris Centre.

Vu l'article L2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que le film L'Abandon, réalisé par Vincent Garenq, revient sur les derniers jours de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020 à la sortie de son collège ;

Considérant que cette œuvre présente un intérêt civique et pédagogique majeur pour aborder avec les élèves la liberté d'expression, la laïcité, la liberté d'enseignement, le rôle de l'école et la protection des enseignants ;

Considérant que la mémoire de Samuel Paty engage la République tout entière et rappelle l'importance de transmettre aux jeunes générations les valeurs républicaines, l'esprit critique et le refus de l'obscurantisme ;

Considérant que la diffusion d'un tel film ne saurait se limiter à une projection isolée et doit s'inscrire dans un cadre pédagogique adapté, préparé avec les équipes éducatives et respectueux de l'âge des élèves ;

Considérant que cette démarche ne vise en aucun cas à stigmatiser quiconque, mais à permettre un travail de mémoire, de réflexion sur la liberté d'expression et sur le respect dû aux personnels éducatifs ;

Considérant que le choix des outils et supports mobilisés dans le cadre des enseignements relève de la liberté pédagogique des équipes éducatives, dans le respect des programmes et instructions de l'Éducation nationale ;

Considérant que les thématiques abordées par le film L'Abandon soulèvent des questions particulièrement sensibles, dont le traitement auprès des élèves doit



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

S'inscrire dans une démarche pédagogique et avec l'implication d'enseignants volontaires se sentant en mesure de les aborder ;

Considérant qu'un kit pédagogique est en cours d'élaboration par l'Éducation nationale afin d'accompagner les enseignants dans l'utilisation du film L'Abandon comme support pédagogique, dans le respect de leur liberté pédagogique et sans caractère obligatoire de diffusion ;

Considérant que la mairie de Paris Centre participe chaque année au devoir de mémoire rendu à Samuel Paty à l'occasion du 16 octobre, notamment à travers la présence du Maire et de la Première adjointe lors de temps de recueillement et d'échange organisés dans les établissements scolaires du secteur ;

Considérant que la mairie de Paris Centre peut jouer un rôle d'impulsion, de relais et de sensibilisation autour de la transmission des valeurs républicaines ;

Sur proposition du groupe Libres, démocrates, et indépendants,

Le Conseil de secteur émet le vœu :

- que la mairie de Paris Centre organise, à l'occasion de la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty autour du 16 octobre, une projection du film L'Abandon à la Mairie de Paris Centre (ou dans toute salle de projection adaptée) ;
- que les établissements scolaires de Paris Centre qui le souhaitent soient invités à assister à cette projection, dans le respect de la liberté pédagogique des équipes éducatives et sur la base du volontariat ;
- que cette projection puisse être accompagnée d'un temps d'échange associant, selon les modalités retenues, les équipes éducatives, autour de la liberté d'expression, de la laïcité, du rôle de l'école, du respect dû aux enseignants et de la transmission des valeurs républicaines ;
- que la mairie de Paris Centre réaffirme, à travers cette initiative, son attachement à la mémoire de Samuel Paty, de Dominique Bernard et d'Agnès Lassalle, à la transmission des valeurs républicaines et au soutien des personnels de l'Éducation nationale.

Le vœu est adopté

Pour : 14

Contre : 6 (A. Bouri, P. Boularne, P. Cachoux, A. Le Corre, B. Saket, C. Panizzi)

Abstention : 3 (L. Ferry, B. Jamet-Fournier, S. Wirden)



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

V PC 2026 11 – Vœu présenté par Aurélien VÉRON et le groupe Libres, Démocrates et Indépendants Vœu de désolidarisation de la mairie de Paris Centre relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au peuple palestinien

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris constitue une distinction exceptionnelle, historiquement destinée à honorer des personnalités comme Narges Mohammadi incarnant un combat clair pour la liberté, la paix, les droits humains ou la résistance à l'oppression ;

Considérant que cette distinction a notamment été accordée aux habitants de Kyiv après l'invasion de l'Ukraine par la Russie de Vladimir Putin, dans le contexte d'une guerre d'agression caractérisée menée contre un État souverain et démocratique, et dans le cas précis de la réception du président ukrainien Volodymyr Zelensky au Conseil de Paris le 22 mars 2022 ;

Considérant que le conflit israélo-palestinien relève d'une réalité historique, géopolitique et diplomatique d'une extrême complexité, marquée par des responsabilités multiples, des guerres successives, des refus répétés de compromis et des violences terroristes visant délibérément des civils ;

Considérant que les offres de paix proposées lors des négociations de Camp David en 2000 sous l'égide du président Bill Clinton furent rejetées par les dirigeants palestiniens de l'époque, ouvrant la voie à la seconde Intifada et à une vague d'attentats terroristes meurtriers ;

Considérant que plusieurs organisations palestiniennes, dont le Hamas, organisation islamiste terroriste reconnue comme telle par l'Union européenne, ont revendiqué ou soutenu des attaques visant des civils israéliens mais aussi des ressortissants européens et français ;



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Considérant que les massacres du 7 octobre 2023 ont constitué le plus grand pogrom antisémite du XX^e siècle, marqué par des assassinats de masse, des viols, des enlèvements et des actes de barbarie visant délibérément des civils, des familles et des enfants ;

Considérant que les images de foules célébrant ces massacres, exhibant des otages ou appelant à la destruction d'Israël ont profondément choqué les consciences démocratiques à travers le monde ;

Le groupe Libres, Démocrates et Indépendants émet le vœu :

- Que la mairie de Paris Centre exprime sa désolidarisation de la délibération attribuant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au « peuple palestinien » ;
- Qu'elle rappelle son attachement à une paix durable fondée sur la reconnaissance mutuelle des deux États, le refus absolu du terrorisme, la lutte contre l'antisémitisme, de toutes les discriminations et la défense des valeurs démocratiques ;
- Qu'elle réaffirme sa solidarité pleine et entière avec toutes les victimes civiles du conflit.
- Qu'elle relaie l'appel de la France au respect du droit international, en particulier au droit humanitaire dans les territoires palestiniens, au strict respect du cessez le feu entre le Liban et Israël.

Le vœu est rejeté

Pour : 3 (P. Baty, S. Hammond, A. Véron)

Contre : 19

Abstention : 1 (M. Figueroa)



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 21 (2 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

Q PC 2026 04 – Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Pierre Baty pour le groupe Libres, Démocrates et Indépendants relative au périscolaire

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Le parquet de Paris a annoncé l'ouverture d'enquêtes concernant 84 écoles maternelles, une vingtaine d'écoles élémentaires et une dizaine de crèches parisiennes. Ces révélations suscitent une vive inquiétude parmi les parents, les personnels éducatifs et les habitants de Paris Centre.

Nous savions que notre secteur avait été concerné par des accusations portant sur l'activité périscolaire à l'école maternelle Emile-Dubois dans le IIIe arrondissement.

Ces « fautes graves » de la Ville pour citer le maire de Paris sont le fait de défaillances absolument inacceptables des services et de la majorité municipale depuis la mise en place de la réforme Peillon en 2013. Dès 2015, l'opposition a relayé des faits gravissimes sans que cela ne conduise la Ville à changer son fonctionnement.

Il aura donc fallu attendre une décennie entière pendant laquelle les animateurs du périscolaire n'ont pas fait l'objet des vérifications nécessaires, notamment l'obtention de certifications minimales comme le BAFA, avec des conséquences graves sur les enfants confiés à la ville.

Aujourd'hui, la confiance est rompue. De nombreuses familles retirent leurs enfants de l'école publique et des activités périscolaires de la Ville lorsqu'elles en ont les moyens.

Dans ce contexte, il y a urgence à faire toute la lumière sur ce qui s'est déroulé dans les quatre premiers arrondissements de la capitale.



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Pouvez-vous nous indiquer clairement l'ensemble des établissements de notre secteur qui sont à votre connaissance concernés pour les enquêtes de justice ou des réclamations des familles, quelles mesures immédiates ont été prises pour protéger les enfants et accompagner les familles ?

Au-delà de l'émotion légitime, il y a aujourd'hui une exigence de vérité et de confiance.

Les familles ont besoin de savoir, sans opacité ni communication partielle, ce qui a été signalé, ce qui a été vérifié, et ce que la Ville compte faire pour garantir la sécurité des enfants dans tous les établissements concernés. Quelles seront les mesures mises en place pour préparer spécifiquement la rentrée de septembre ?

Je vous remercie.

Pas de vote



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION